



FSSSCT exceptionnelle
du 19/10 /23
Département de l'Hérault

➤ **Présents :**

OS : FO, FSU, SNALC, Sud Education, UNSA.

Mme Côme, l'IA-DASEN, Mme MASNEUF, Secrétaire générale de la DSDEN, Mme GERONES TROADEC, IA ADAASEN, M BERGERON, conseiller de prévention académique, M HEVIN, conseiller de prévention, M JULIAN, inspecteur santé et sécurité au travail, Mme MARIN LAFLECHE, assistante sociale.

Mme l'IA-DASEN dit en quelques mots l'émotion du jour. Elle raconte s'être rendue au lycée Champollion pour la lecture de courriers, puis à Béziers, lundi. Elle cite les principes de l'Ecole laïque et enfin, rappelle que nous devons rester debout.

A l'ordre du jour : Point de situation sur les mesures prises et à prendre au regard du passage du plan Vigipirate au niveau urgence attentat. + Droit d'alerte à l'école Langevin

➤ **Déclarations liminaires :** FSU, SNALC, SUD, FO

➤ **Réactions de l'administration:**

M le Conseiller de prévention académique : Une réunion aura lieu mardi avec la Région sur les équipements sécuritaires.

Il existe déjà un Référentiel de sécurisation des espaces scolaires (2015-2016).

On se basera sur les remontées de terrain et on fera un point de situation.

Mme l'IA- DASEN : Pour le premier degré, c'est plus compliqué car la sécurisation passe par chacun des élus locaux. Un questionnaire rapide à destination des directeurs a été envoyé par mail hier. Il faut le compléter avant vendredi soir. Cela permettra de proposer un plan d'équipement des écoles et mettre en place un protocole d'accompagnement des mises en sécurité.

Question du SNALC : Que faire lorsqu'un élu minimise les risques, notamment en milieu rural ?

Mme l'IA-DASEN rappelle qu'il existe un protocole qui est national et auquel on ne peut se soustraire.

M. le Conseiller de prévention académique : lorsque les directeurs demandent de l'aide, le service prévention accompagne. Un budget pourrait être distribué après les résultats des enquêtes.

M le Conseiller de prévention académique rappelle que les consignes Vigipirate parlent de l'ensemble des mesures sur le territoire et pas seulement de celles appliquées par les directeurs et chefs d'établissement. La responsabilité n'est pas portée uniquement par le directeur mais aussi par les collectivités territoriales.

Mme l'IA-DASEN : les directeurs ont eu accès à l'ensemble des documents Vigipirate, au même titre que les chefs d'établissement car nous leur faisons confiance et nous les remercions car nous avons conscience des difficultés et du travail fourni.

M le Conseiller de prévention académique : Des réponses ont été apportées aux directeurs qui ont appelé le numéro mis en place, individuellement ou collectivement.

Pourquoi toujours si peu de choses mises en place depuis les premiers attentats ? Y aura-t-il un calendrier de mis en place ? Et l'état, qu'a-t-il décidé de mettre en place ? Qu'est-ce qui est prévu concrètement ?

M le Conseiller de prévention académique répond : l'Etat n'est pas propriétaire des bâtiments. Il y a eu constitution d'une cellule ministérielle avec référents académiques bâti scolaire en 2019, mise en pause avec le Covid et réactivée. Le travail de sécurisation est compliqué car il faut en plus faire accepter les mesures aux communautés éducatives.

N'y a-t-il pas un risque que l'enveloppe ambiance climatique soit ponctionnée pour financer la sécurisation ? M le Conseiller de prévention académique : ce seront des budgets complémentaires, qui ont déjà existé en 2017.

Interrogation par rapport à la vidéosurveillance qui génère un phénomène de déplacement. Qui, derrière l'écran ? M le Conseiller de prévention académique : La vidéosurveillance a une réelle utilité. Déjà c'est dissuasif. L'objectif est de protéger le maximum de personnes, d'être dans la capacité de réagir.

Les représentants des personnels sont inquiets sur le manque de moyens humains, notamment dans le premier degré.

Certaines OS craignent une réaction uniquement sécuritaire. Il faut des moyens humains dans les établissements. Réponse de Mme l'IA- DASEN : ce sont des sujets différents, je ne peux pas agir sur les moyens humains.

Questionnement sur les signalements de radicalisation. M le Conseiller de prévention académique rappelle que, dernièrement, les procédures n'ont pas changé. Ce sont les EMAS qui sont sollicitées. Dans un premier temps, le chef d'établissement doit gérer en interne puis fait une remontée au niveau départemental et académique.

SNALC : Une signalétique est-elle prévue pour affichage des consignes ? Elle sera mise à jour et à disposition au retour des vacances.

Droit d'alerte école Langevin : L'équipe est au bord de l'implosion. L'ARS a été saisie. Mme la DASEN la relancera et appellera la directrice de l'école.

▪ **Ce qu'en pense le SNALC**

Nous constatons que les réponses apportées concerneront uniquement les demandes matérielles sous la forme de subventions aux collectivités, via l'enquête en cours qui vise à recenser les besoins. Le déploiement d'une enveloppe budgétaire supplémentaire devrait permettre la sécurisation des établissements mais rien concernant les besoins humains. Rien n'est prévu non plus concernant l'impact sur l'état de santé des enseignants. En tout cas, pas dans cette instance.